

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE SISTERON

DMSF-2024-05-11

DÉCISION DU MAIRE

OBJET: BUDGET PRINCIPAL VIREMENT CREDITS N°2

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'arricle 106 III de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRé) **VU** l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre délégué chargé des comptes publics en date du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2022-10-15 SF du 17 novembre 2022 d'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023, conférant au Maire la possibilité d'effectuer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

VU l'avis favorable du comptable public en date du 17/03/2022 pour le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'effectuer un virement de crédits de l'opération 814 Travaux divers vers l'opération 863 Musée Terre & Temps pour un montant de 876,00 € et l'opération 776 Signalisation pour un montant de 530,00 € selon détail ci-dessous, soit 0,01 % des dépenses réelles de la section d'investissement (0,01 % des dépenses réelles de la section d'investissement en cumul sur 2025)

DÉCIDE

ARTICLE 1: VIREMENTS DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

ll est opéré un virement de crédits de l'opération 814 Travaux divers vers l'opération 863 Musée Terre & Temps pour un montant de 876,00 € et l'opération 776 Signalisation pour un montant de 530,00 € selon détail ci-dessous, soit 0,01 % des dépenses réelles de la section d'investissement (0,01 % des dépenses réelles de la section d'investissement en cumul sur 2025)

sec- tion	intitulé	gestion- naire	imputation	desti- nation	fonc- tion	opéra- tion	chapi- tre	Réel ou d'ordre	prévu BP + DM + VC	VIREMENT	Total après modification
DI	Musée Terre & Temps	CLT	2188	MTEMPS	314	863	863	ER	0,00€	876,00 €	876,00 €
DI	Signalisation	TEC	2188	EQVOI	518	776	776	ER	5 000,00 €	530,00 €	5 530,00 €
DI	Travaux divers	GEN	21351	GENDIV	020	814	814	ER	142 507,42 €	-876,00 €	141 631,42 €
DI	Travaux divers	TEC	21351	GENDIV	020	814	814	ER	46 541,00 €	-530,00 €	46 011,00 €

ARTICLE 2: PUBLICITE DE LA DECISION

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3: AUTORITES EN CHARGE DE L'EXECUTION DE LA DECISION

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence.

Fait à Sisteron, le 25 juin 2025 Pour copie conforme Le Maire, Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 30/06/2025 X 14h57

REÇU EN PREFECTURE

1e 30/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AU-004-210402095-20250625-2025_05_11D